

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 21148

### Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des professeurs d'histoire et de géographie quant aux conditions d'enseignement de leur matière dans les sections scientifiques. En effet, le futur horaire de deux heures en premières scientifiques prévu par la Degesco serait bien trop insuffisant pour pouvoir enseigner à la fois l'histoire du XXe siècle et la géographie de la France et de l'Europe. Les enseignants demandent donc de passer à deux heures et demie la durée hebdomadaire d'enseignement de l'histoire et de la géographie en première scientifique ainsi qu'en terminale scientifique à la rentrée 2014 afin de pouvoir enseigner décemment cette matière à leurs élèves qui seront les citoyens de demain. Il souhaiterait connaître sa position en la matière.

#### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique, comme dans les autres séries préparant au baccalauréat, est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série sur l'ensemble du cycle terminal, l'horaire d'histoiregéographie en classe de première sera également modifié. La nouvelle configuration horaire de l'histoiregéographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de développer une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves, tout en préservant l'équilibre entre toutes les séries préparant au baccalauréat. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils ont été pris par arrêté du 7 janvier 2013 paru au Journal officiel de la République française du 23 janvier 2013 et ont fait l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 8 du 21 février 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat. La réintroduction d'un enseignement obligatoire d'histoiregéographie en classe terminale de la série scientifique est une reconnaissance majeure de l'importance que le Gouvernement accorde à cette discipline. Cette réintroduction s'est d'ailleurs accompagnée d'un gain horaire de 12,5 % sur l'horaire de l'ensemble du cycle terminal. Il n'est pas envisagé d'aller plus avant, car ce serait oublier que les élèves français ont parmi les emplois du temps les plus chargés de l'OCDE. Avec un horaire de 2 h30 en classe terminale, un élève des série S spécialité Sciences de l'ingénieur pourrait avoir jusqu'à 41 heures de cours par semaine, volume tel qu'il est possible de s'interroger sur sa pertinence pédagogique.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE21148

#### Données clés

Auteur: M. Fernand Siré

Circonscription: Pyrénées-Orientales (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21148
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

## Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 mars 2013, page 2991 Réponse publiée au JO le : 7 mai 2013, page 5013